

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 10 AVRIL 2014**

**PRESENTS** : LAGRIFFOUL Jean Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, BRIQUET Christophe, JACQUOT Cédric, PAMELARD Julien, BORDON Celsa, SOGNO-LINA Eric, RICHARD Nathalie, REININGER-RAES Frédéric, PINGUET Claudia, PINGET Olivier, BOUËDEC Hervé.

Le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers de leur présence à cette première réunion. Il remercie également les électeurs et rappelle l'intitulé de la liste « L'avenir ensemble ». Il regrette la démission de Mme Odile LARCHER mais tient à dire que les portes de la mairie lui restent ouvertes.

**1°) – ELECTION DES DELEGUES : SIVOS - SI EAUX SEMINE - SIPC VUACHE – SYANE**

Le Conseil est appelé à élire les délégués qui représenteront la commune dans les différents syndicats. A l'unanimité, le Conseil décide de recourir à un vote à main levée. Sont élus :

- **SIVOS – SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE CHESSENAZ – CLARAFOND-ARCINE – VANZY**  
Titulaires : Anne-Laure GUILLET – Nathalie RICHARD – Cédric JACQUOT  
Suppléant : Celsa BORDON
- **SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMINE**  
Titulaires : Hervé BOUËDEC – Frédéric REININGER - Suppléants : Christophe BRIQUET – Olivier PINGET
- **S.I.P.C.V – SYNDICAT DE PROTECTION & DE CONSERVATION DU VUACHE**  
Titulaires : Eric SOGNO-LINA – Olivier PINGET - Suppléant : Claudia PINGUET  
Titulaire représentant les associations de protection de la nature : Jacques BORDON
- **SYANE – SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE HAUTE-SAVOIE**  
Un seul délégué : Jean Marc LAGRIFFOUL

**2°) – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Maire présente au Conseil la liste des commissions qu'il se propose de créer. Chacun est invité à s'inscrire dans la ou les commissions de son choix. Chacune de ses commissions sera sous la responsabilité d'un vice-président, le Maire étant président de droit de chaque commission.

<b>FINANCES – BUDGET – ADMINISTRATIF – ACTES CONTENTIEUX</b>	
<b>Vice-Président</b>	TARAGON Sylvie
<b>Membres</b>	Anne-Laure GUILLET – Christophe BRIQUET – Annick SAJOUS – Claudia PINGUET
<b>AMENAGEMENT – URBANISME – ENVIRONNEMENT – GESTION PAYSAGERE</b>	
<b>Vice-Président</b>	Annick SAJOUS
<b>Membres</b>	Anne-Laure GUILLET – Olivier PINGET – Claudia PINGUET – Christophe BRIQUET – Hervé BOUËDEC – Eric SOGNO-LINA
<b>TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS – VOIRIE – RESEAU D'EAU – PERSONNEL TECHNIQUE</b>	
<b>Vice-Président</b>	Frédéric REININGER-RAES
<b>Membres</b>	Annick SAJOUS – Sylvie TARAGON – Eric SOGNO-LINA – Hervé BOUËDEC
<b>INFORMATION – COMMUNICATION - COORDINATION COMMISSIONS</b>	
<b>Vice-Président</b>	Christophe BRIQUET
<b>Membres</b>	Claudia PINGUET – Julien PAMELARD – Celsa BORDON – Annick SAJOUS
<b>VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION – LOISIRS, SPORTS, FETES &amp; CEREMONIES - GESTION DES SALLES</b>	

<b>Vice-Président</b>	Anne-Laure GUILLET
<b>Membres</b>	Nathalie RICHARD – Cédric JACQUOT – Julien PAMELARD – Sylvie TARAGON – Frédéric REININGER-RAES – Claudia PINGUET
<b>SECURITE – PREVENTION – PROTECTION CIVILE</b>	
<b>Vice-Président</b>	Julien PAMELARD
<b>Membres</b>	Cédric JACQUOT – Frédéric REININGER-RAES

Concernant le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) le Conseil fixe à HUIT le nombre de membres du Conseil d'administration, une moitié étant désignée au sein du Conseil et l'autre moitié par le Maire (membres extérieurs au conseil). Ces nominations interviendront ultérieurement.

### **3°) – DELEGATIONS ET INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS**

Le maire informe le Conseil qu'il déléguera, par arrêté, certaines fonctions à chacun des quatre adjoints selon des modalités restant à définir. Il communique le montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux maire et adjoints, fixées en fonction de la population de la commune. Il s'agit du montant maximum pouvant être attribué, le conseil devant fixer le taux accordé à chaque poste.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 100 % le taux d'indemnité de fonction du Maire et des 4 Adjoints.

### **4°) – REGULARISATIONS BUDGETAIRES 2014**

Suite à la vérification des budgets 2014, le Trésorier de Frangy demande qu'il soit apportées certaines régularisations de crédits.

Concernant le budget principal :

1°) - Réglementairement le crédit inscrit à l'article 022 – Dépenses imprévues ne peut dépasser 7.50 % des dépenses totales de fonctionnement

2°) – Le budget tient compte de la vente d'une ancienne porte de garage de la salle des fêtes et de la cabane du câble à Arcine. Seul le prix de vente doit être inscrit en investissement.

Consécutivement, le Conseil approuve les régularisations suivantes :

Articles	Dépenses	Recettes
<b>Section de Fonctionnement</b>		
775 – Produit des cessions		- 6 000.00
776 – Différence sur cession		- 3 983.00
675 - Valeur cession à l'inventaire	- 5 083.00	
022 – Dépenses imprévues	- 76 421.91	
678 – Dépenses exceptionnelles	+ 71 521.91	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>- 9 983.00</b>	<b>- 9 983.00</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
024 – Produit des cessions		+ 6 000.00
2188 – Matériel divers	+ 6 000.00	
<b>Total Investissement</b>	<b>+ 6 000.00</b>	<b>+ 6 000.00</b>

Même observation concernant les dépenses imprévues de fonctionnement sur le budget chaufferie. Le Conseil approuve le virement de 13 200.00 € de l'article 022 – Dépenses imprévues à l'article 678 – Dépenses exceptionnelles.

### **5°) – INFORMATIONS DOSSIERS EN COURS & QUESTIONS DIVERSES**

Les différents dossiers contentieux en cours sont à étudier avant discussion en Conseil Municipal.

Une visite des différents bâtiments communaux est programmée le vendredi 18 avril, après-midi, à laquelle sont conviés les conseillers qui le souhaitent.

**LE MAIRE,**  
Jean Marc LAGRIFFOUL